

MAIRIE DE VALBELLE

Valbelle, le 28 novembre 2022

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022**

Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible.

Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 24 novembre 2022 à 19h00.

Présents : Mesdames LYON et GONNET, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, RICHAUD et DAUMAS.

Excusée : Madame RENON.

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

1. CONVENTION DE SERVITUDES AVEC LE SDE 04

Monsieur le Maire informe les conseillers d'un projet d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques au hameau des Tourniaires. Si ce projet aboutit, le SDE prendra en charge le coût de l'enfouissement des lignes électriques, l'enfouissement des lignes téléphoniques étant financé par la commune. Pour pouvoir poursuivre l'étude, il est nécessaire que le SDE et la commune contractent une servitude, la commune autorisant le SDE à implanter un transformateur et à enfouir des lignes électriques sur des parcelles communales. Cette servitude est à titre gratuit.

Accord à l'unanimité des conseillers.

2. AUTORISATION DE CONTRACTER UNE SERVITUDE AVEC UN PRIVE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les travaux de rénovation du réseau d'eau réalisés en 2018. Lors de l'élaboration du projet, Monsieur Fabien RICHAUD avait accepté que la commune enterre une partie des réseaux sur sa propriété. Monsieur le Maire propose aujourd'hui d'officialiser cet accord en l'autorisant à contracter, au nom de la commune, une servitude avec Monsieur RICHAUD. Cette servitude permettra de réparer les conduites en cas de besoin, la commune s'engageant à remettre en état les lieux après travaux. Elle est accordée à titre gratuit.

Accord à l'unanimité des conseillers (Monsieur RICHAUD ne prend pas part au vote).

3. TAXE D'AMENAGEMENT

Ce point est retiré de l'ordre du jour, la communauté de communes ayant décidé de surseoir sur cette taxe.

4. ACHAT DE BARRIERES

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'ils avaient donné leur accord par mail pour l'achat d'un lot de 25 barrières de sécurité qui sera utilisé lors des manifestations organisées par la commune et par le Cercle de Valbelle : cérémonie du 11 novembre, fête du village, Halloween ... etc ... Le coût de ce lot en promotion était de 1530 €HT. Monsieur le Maire propose de mettre cette dépense en investissement afin de récupérer la TVA.

Accord à l'unanimité des conseillers.

5. TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ÉGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire indique que, suite à la visite de l'église par une architecte recommandée par la conservatrice de la DRAC (voir le compte-rendu de la séance du 20 octobre), il a été demandé des devis pour la pose d'un drain et pour le rejointoiement des contreforts. Le montant du devis pour la pose d'un drain est de 4248,53 €HT et celui pour le rejointoiement des contreforts est de 7709,16 €HT. Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre du FODAC pour ces travaux d'un montant prévisionnel total de 11957,69 €HT.

Accord à l'unanimité des conseillers.

6. VIREMENT DE CREDITS

Ce point, traditionnellement mis à l'ordre du jour en fin d'année, est retiré de l'ordre du jour, des virements de crédits n'étant pas nécessaires cette année.

7. QUESTIONS DIVERSES

Subvention classe découverte à la neige

Monsieur le Maire informe les conseillers du projet de classe de neige de l'école de Bevons pour lequel l'enseignante demande une contribution aux communes d'un montant de 125 € par enfant. Cette année deux enfants de Valbelle fréquentent l'école de Bevons, la subvention pour ce projet est donc de 250 €.

Accord à l'unanimité des conseillers.

Achat de couverts pour les animations

Monsieur le Maire propose de compléter les couverts qui sont utilisés lors des animations diverses, notamment les repas organisés par le Cercle de VALBELLE. Il précise que le matériel avait été acquis en 2004 lors de la création de la Salle Montebelle et que depuis, aucun achat important n'avait été fait. Il est nécessaire de reprendre des petites cuillères, des fourchettes, des couteaux à steak et des cuillères de service. Le montant du devis est de 329,64 €TTC.

Accord à l'unanimité des conseillers.

La séance est levée à 20 H 30.

Le Maire,

VADOT Pierre-Yves